

# E 6221

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 4 mai 2011

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 4 mai 2011

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** accordant un concours mutuel à la Roumanie





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 2 mai 2011  
(OR. en)**

**9064/11**

**LIMITE**

**ECOFIN 201  
UEM 61**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: **DÉCISION DU CONSEIL accordant un concours mutuel à la Roumanie**

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**accordant un concours mutuel à la Roumanie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 143,

vu la recommandation de la Commission européenne, après consultation du comité économique et financier,

considérant ce qui suit:

- (1) Depuis 2009, la Roumanie exécute un programme de réformes substantielles. Les finances publiques ont été ramenées sur une trajectoire plus durable, et l'accès du gouvernement aux sources de financement basées sur le marché s'est nettement amélioré. Alors que l'ajustement budgétaire se poursuit et que le taux de change de la monnaie nationale roumaine (RON) par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux s'est stabilisé et que les sociétés mères des banques étrangères ont maintenu leur exposition sur ce pays, le secteur bancaire est resté stable avec des ressources propres suffisantes, et la Roumanie a limité son déficit extérieur.
- (2) Il convient de poursuivre les efforts d'assainissement budgétaire pour stabiliser encore le ratio de la dette au PIB et garantir la viabilité à long terme des finances publiques dans une société qui vieillit rapidement. La Roumanie a commencé à se redresser, mais pour le moment, le financement de son déficit budgétaire et le refinancement de la dette arrivant à échéance demeurent coûteux, et la Roumanie continue de dépendre principalement d'instruments de dette à court terme. Le secteur bancaire est demeuré stable, mais l'augmentation des actifs improductifs pourrait continuer à exercer des tensions sur le système.

- (3) Dans ces conditions, il est crucial que les autorités roumaines conservent des politiques macroéconomiques saines et crédibles pour éviter la réapparition de tensions importantes sur le marché financier. La réduction du déficit budgétaire conformément aux recommandations adressées à la Roumanie par le Conseil dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs demeure l'un des éléments essentiels du programme économique. Pour réduire durablement les déficits budgétaires, la Roumanie doit poursuivre la réforme de son système de gestion et de contrôle des finances publiques.
- (4) Le Conseil réexamine à intervalles réguliers les politiques économiques mises en œuvre par la Roumanie, notamment dans le cadre de l'examen annuel du programme de convergence actualisé de la Roumanie, de l'examen de la mise en œuvre de son programme national de réforme et de l'examen régulier des progrès réalisés par la Roumanie dans le contexte du rapport de convergence.
- (5) Dans le scénario de base du programme économique, les besoins bruts de financement sont totalement couverts jusqu'au premier trimestre de 2013, et le gouvernement continue à améliorer son accès aux sources de financement basées sur le marché, mais les réformes en cours et les risques substantiels qui pèsent sur le scénario de base justifient la demande de la Roumanie en faveur d'un soutien financier à titre de précaution en guise de suivi de l'assistance accordée au titre de la décision 2009/458/CE du Conseil accordant un concours mutuel à la Roumanie<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> JO L 150 du 13.6.2009, p. 6.

- (6) Les autorités roumaines ont demandé un soutien financier à l'Union et à d'autres institutions financières internationales pour soutenir la durabilité de leur balance des paiements et faire en sorte que les réserves de devises restent à des niveaux prudents même en cas d'évolution économique défavorable.
- (7) Des risques sérieux continuent de peser sur la balance des paiements de la Roumanie, et cette menace continue de justifier l'octroi d'un concours mutuel de l'Union,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

L'Union continue d'accorder un concours mutuel à la Roumanie en prorogeant le concours fourni conformément à la décision 2009/458/CE.

*Article 2*

La présente décision prend effet le jour de sa notification.

*Article 3*

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à ..., le ....

*Par le Conseil*

*Le président*